



Différence entre l'annonce de location et le bail

Par **rod13**, le **23/01/2022** à **19:42**

Bonjour,

J'ai loué un bien location longue durée via une agence qui a posté sur le bon coin et sur son site ; sur cette annonce, il était noté qu'il y avait une place de parking privative dans la résidence.

Lors de la visite, la locataire a confirmé qu'elle avait une place privative(mais au dernière nouvelle qu'elle le loué en sus et non à l'agence, j'enquête actuellement), l'agent n'a pas démenti, visiblement elle découvrait le bien en même temps que nous.

5jours avant, sur le bail, la place n'apparait pas. Confirmé lors de l'état des lieux, l'agent nous informe qu'il n'y a pas de place privative..

Nous sommes mis devant le fait accoupli car nous avons déjà donné notre préavis de notre autre appartement.

Quelles sont nos droits ?

Nous avons gardé le prospectus de l'agence avec l'annonce du bien, et nous allons faire un courrier avec accusé de reception + le proprio en copie. Mais j'ai bien peur de l'inutilité de la chose..

Par **Marck.ESP**, le **23/01/2022** à **20:18**

Bonsoir

Comme vous, je doute que cela soit attaquable

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35323>

Mais l'ADIL pourra compléter vos informations.

<https://www.anil.org/lanil-et-les-adil/votre-adil/>